



Motion

## Des abonnements de transports publics valables sans restriction d'horaire pour toutes les catégories d'usagers

### Développement

Les restrictions d'horaire imposées aux abonnés seniors de la communauté tarifaire Mobilis depuis le 12 décembre 2010 ont suscité, à juste titre, de très vives protestations. L'incompréhension fut d'autant plus grande que ces restrictions se sont accompagnées d'importantes augmentations de tarifs.

Pour un abonnement standard (deux zones), l'abonnement senior a augmenté de près de 10%. Il s'agit d'une hausse plus de cinq fois supérieure à l'évolution du coût de la vie. Depuis décembre 2007, date de la dernière hausse, l'IPC a en effet progressé de moins de 2%!

Si l'on considère que les restrictions d'horaire imposées à l'abonnement senior rendent celui-ci sans intérêt pour la grande majorité des usagers, l'augmentation de tarifs se révèle encore bien supérieure. Il convient alors en effet de comparer le prix de l'ancien abonnement senior au prix du nouvel abonnement ordinaire (qui a lui-même augmenté de 10%). 66.- CHF par mois contre 54.- CHF auparavant, soit 22% de hausse d'un seul coup!

En outre, ces restrictions d'horaires pourraient bien être un ballon d'essai vers l'introduction en Suisse de tarifs différenciés selon l'heure à laquelle on se déplace. Si un tel modèle peut paraître séduisant à première vue, permettant aux usagers de profiter d'offres attrayantes aux heures creuses, il revient en fait à reporter les coûts sur les usagers captifs. En effet, ce qui n'est pas payé par les uns le sera nécessairement par les autres. De tels modèles tarifaires ont ainsi toujours pour conséquence de reporter l'essentiel du coût sur les usagers, en l'occurrence les pendulaires, n'ayant d'autres possibilités que de se déplacer aux heures de pointe. Ils ont aussi d'importants défauts en termes de transparence et de simplicité d'utilisation.

Les autorités politiques sont donc aujourd'hui confrontées à une double exigence : d'une part préserver des tarifs financièrement accessibles et d'autre part garantir que tous les usagers, y compris les catégories aujourd'hui au bénéfice d'abonnements à prix réduit, puissent continuer à utiliser les transports publics sans restriction d'horaire. Le canton, en tant qu'autorité cantonale et subventionneur des compagnies de transport, a une responsabilité en la matière. Pour corriger la mesure prise le 12 décembre 2010 par la communauté tarifaire Mobilis à l'égard des retraités et éviter que telles initiatives ne se reproduisent, le plus simple et sans le plus efficace serait de modifier la loi sur les transports publics en y introduisant une disposition relative à la politique tarifaire.

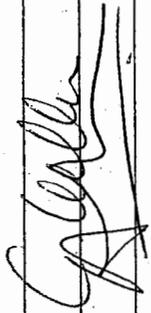
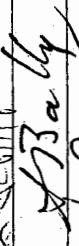
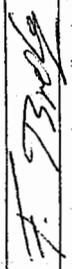
### **Proposition**

Par la présente motion, nous demandons donc au Conseil d'Etat de modifier la loi sur les transports publics (LTPu) en y intégrant une disposition indiquant que les autorités cantonales et communales ainsi que les entreprises de transports concernées par la présente loi veillent à pratiquer une politique tarifaire intégrant des abonnements à prix réduit sans aucune restriction d'utilisation pour les retraités ainsi que pour les enfants et les jeunes adultes. Une telle disposition pourrait par exemple trouver sa place à l'article 2 LTPu (collaboration entre les autorités).

Grégoire Junod

Développement  
et de de de renvoi direct CE

# Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

Abbet Raphaël		Cachin Jean-François	Dind Claudine
Aebi Jean-Robert		Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel
Aellen Catherine		Capt Gloria	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla		Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine		Chappuis Laurent	Durussel José
Ansermet Jacques		Chatelain André	Duvoisin Ginette
Apothéoz Stéphanie		Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille		Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Cherix François	Feller Olivier
Baillif Laurent		Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis		Chollet Jean-Marc	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine		Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien		Clot Bertrand	Gailla Pierre-André
Berseth Verena		Cornamusaz Philippe	Gay Valotton Michèle
Bolay Guy-Philippe		Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric		Courdesse Régis	Glardon Julien
Bonny Dominique-Richard		Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard		Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric		Delay Elisabeth	Golaz Olivier
Bory Marc-André		Depoisier Anne-Marie	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline		Deriaz Philippe	Grandjean Pierre
Brélaz François		Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne	Grognoz Frédéric
Buffat Michaël		Devaud Grégory	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay-Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randjir Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wysa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre